Retrouvez toutes les informations municipales sur :

www.navesparmelan.com ou https://www.facebook.com/mairieNavesParmelan/

AGENDA

Fermeture de la mairie

- **Vendredis 3 et 31 mai 2019**

Exposition en Mairie

- Passionnée de peinture, **Sylviane Scotti** expose quelques unes de ses oeuvres.

Manifestations

Agenda des ADN

Samedi 4 mai et 8 juin

- **9h00 à 11h00 : Stage de QI-GONG –** Salle polyvalente

Lundi 15 avril et mardi 16 avril (Salle des associations.)

- **De 14 h à 15h30 :** Façonnage de bijoux en argile pour les enfants :

⇒ 6 – 8 ans : 10h à 11h30 lundi et mardi

⇒ 9 ans et plus : 14h à 15h30 lundi et mardi

Mardi 16 et Jeudi 25 avril (Salle polyvalente)

- **19h00 à 20h30 : Stage de Yoga du dos**

Mardi 23 avril (Salle polyvalente)

- **19h00 à 20h30 : Stage Yoga des Saisons**

Samedi 22 juin

- **A partir de 15h30 représentation Théatre enfants et collègiens puis Zumba et chorale.**
- **A partir de 19h00 : Fête de la Saint-Jean**

Conseil Municipaux à venir

- 28/05 et 02/07 à 20h

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le sens de la croissance rapide de la population de notre territoire.
Comme presque toutes les communes de l'agglomération annécienne, Nâves-Parmelan a connu une forte croissance de sa population au cours des dernières années : de 600 hab dans les années 1980, elle est passée à 1 000 hab aujourd'hui.

Cet afflux de population, lié au dynamisme économique du département et de la Suisse voisine, a entraîné une forte demande de logements, une hausse des loyers et une hausse des prix de l'immobilier. De plus, des problèmes de circulation et de qualité de l'air sont apparus. Les terres agricoles sont menacées et l'accès au logement et à la propriété est difficile.

Ce constat partagé doit conduire à mieux organiser l'espace public, en prévoyant des équipements et des transports sur le territoire et en préservant la nature et les terres agricoles.

Dans cette perspective, le conseil municipal a pour objectif de permettre la construction de logements à loyer modéré ou en accession à la propriété, (sur le) secteur des Grosses Pierres, sur un terrain dont elle a fait l'acquisition. Le conseil municipal aura à se prononcer bientôt sur la poursuite du projet et le choix du cabinet conseil qui nous aidera (assistance à maîtrise d'ouvrage). Les riverains seront consultés dès qu'un premier projet sera ébauché. Il reste encore à finaliser l'achat de parcelles complémentaires, notamment pour permettre la desserte du terrain.

Sur la question de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (a affiché sa volonté de développer les transports en commun et des pistes cyclables. Aussi ai-je demandé que l'on étudie la faisabilité de bus plus petits et plus fréquents, pour relier Nâves et ses hameaux à Villaz et aux Glaisins.

Il serait aussi souhaitable que des activités économiques trouvent leur place à Nâves-Parmelan : le conseil municipal est ouvert à toutes les propositions.

Le Maire
Christophe PONCET

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro : les signataires des articles mais également : Mylène Paulme, Secrétaire de Mairie, épaulée par Marie-France Pericart et Nathalie RAY avec Cécile Charles pour les pages Amis de Nâves, .
Merci à tous ceux qui se mobilisent quelle que soit la météo pour distribuer votre journal d'information.

POINTS TRAITES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DE OCTOBRE 2018 à FÉVRIER 2019

Les Comptes Rendus des Conseils Municipaux sont affichés en Mairie après chaque séance et consultables sur place sur simple demande au secrétariat.

Conseil Municipal de Novembre 2018

Actualisation des valeurs locatives – Indice des fermage 2018 (

L'indice des fermages est constaté pour **l'année 2018** à la valeur de **103,05**. Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019. **La variation par rapport à l'année précédente est de – 3.04%**

CDG 74 /

- **Participation à la mise en concurrence pour le Contrat Groupe Prévoyance**

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- **Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74**

Le Conseil Municipal, sollicite le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités .

- **Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74**

Le Conseil Municipal sollicite le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités

Périmètre de Compétences du Grand Annecy

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire telle que décrite dans la délibération complète (voir compte rendu sur site internet de la mairie).

Grand Annecy Approbation du rapport de la CLECT

Vu le rapport de la CLECT 2018 produit et approuvé par ses membres le 4 septembre 2018, et notifié à la Commune le 17 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, approuve le rapport 2018 produit par la CLECT,

ONF – Convention de vente et d'exploitation groupées de bois

M. Amaz fait part de la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) de procéder à la mise en vente des bois de la parcelle N° 6.

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer la convention

Conventions avec Villaz :

- **Pass' Sport**

Approbation de la convention de partenariat entre les 2 communes.

- **ALSH**

Approbation de la convention de partenariat entre les 2 communes.

Subvention pour un voyage scolaire

Attribution d'une subvention de 2 450€ pour le voyage aux Gets de 2019.

Convention avec le Grand Annecy pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Il est proposé de signer une convention avec le Grand Annecy qui aura pour objet de définir :

- Les missions et tâches qu'assure le Grand Annecy pour accompagner Nâves-Parmelan dans la mise en œuvre de sa compétence en matière d'instruction des demandes,
- Les conditions de facturation et de paiement du service,
- Les conditions de sa collaboration avec le CAUE dans le cadre de sa mission de conseil architectural.

Accord pour signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Conseil Municipal de Décembre 2018

Décision Modificative N° 1

Approbation de la DM 1 permettant de garder l'équilibre budgétaire

Recrutement d'un agent contractuel

Suite à la demande de mutation de l'agent des services techniques de la commune au 1er janvier 2019, la commune a procédé au recrutement d'un agent contractuel pour 1 an.

Demande de subvention au Département et à la Région

Il est proposé de solliciter des subventions

1. pour la rénovation du bâtiment communal multiservices qui abrite, outre un café restaurant, le point poste communal. Les travaux concernent la rénovation des façades, et la conservation de l'enseigne.
2. Pour la réfection de divers murs de soutènement
3. Pour la sécurisation des déplacements des écoliers et des administrés qui se rendent au groupe scolaire ou au centre du village à pied avec des travaux d'enrobés modifiant le passage piétonnier le long du CD5 (dans le sens Villaz jusqu'au centre du village)

Conseil Municipal de Mars 2019

Tarifs Municipaux 2019

Monsieur le Maire présente les différentes propositions évoquées en commission finances.

Le conseil municipal adopte les propositions

Taxe de Séjour : Locations saisonnières de locaux pour des séjours de courte durée – Institution de la procédure d'enregistrement – Communes hors zone tendue

Le conseil municipal

- Décide de soumettre toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile à une déclaration préalable à enregistrement auprès de la commune
- Exige que la déclaration comprenne les informations demandées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant
- Permet d'effectuer la déclaration par l'intermédiaire du téléservice mis en œuvre par le Grand Annecy
- Rend applicables ces dispositions sur tout le territoire de la commune.

ONF : Programme d'action pour l'année 2019

Le Conseil Municipal n'engage aucun programme d'actions pour l'année 2019 pour l'instant.

Titularisation d'un agent actuellement en CDI

Le Conseil Municipal donne son accord pour la titularisation d'un agent actuellement en CDI.

Instruction des autorisations d'urbanisme – Evolution de la convention avec le Grand Annecy

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et tous documents s'y rapportant.

Bassin de rétention - Acquisition de terrains Parcelles A 696, A 700 et B 389

Après études et en concertation avec les organismes compétents en la matière, l'emplacement du bassin d'orage ou de rétention a été défini.

Il sera en partie situé sur des parcelles privées qu'il est nécessaire d'acquérir

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles nécessaires pour réaliser le futur bassin de rétention, lieu-dit « Crêt Martian ».

Nous tenons à remercier Jean-Michel FRADET pour avoir relogé gracieusement une famille dans son gîte suite à un incendie courant décembre ainsi qu'au propriétaire du logement et toutes les personnes qui ont exprimé leur solidarité

Le Buveur de Lune change de main.
Le nouveau bureau se compose ainsi :
Présidente : Sophie MERLIN
Secrétaire : Delphine PANISSET
Trésorier : Julian FREIRE

Merci aux anciens membres et bonne route aux nouveaux.

RAPPEL

Les horaires d'utilisation des tondeuses et autres matériels bruyants (notamment de bricolage) sont réglementés par l'arrêté préfectoral N°324/DDASS/2007 du 26 juillet 2007, que nous vous rappelons :

-du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h
-le samedi
de 9 à 12 h, et
de 14 h 30 à 19 h
les dimanches et jours fériés de
10 h à 12 h

Nous vous conseillons d'éviter le dimanche si possible

Merci de respecter cet arrêté.

cettefoisjevote.eu

Élections européennes
26 mai 2019

Vous êtes citoyen européen,
choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années.**
Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN
705 *	79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019,** sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS : www.touteleurope.eu www.europedirectfrance.eu

Les Végétaux du jardins

Bientôt la saison de la taille des haies, de la tonte des pelouses et du jardinage…
Que faire des restes des végétaux ?
Pensez au mulching, au broyage, au paillage et au compostage. Quatre techniques simples et complémentaires à la portée de tous.

Le Grand Annecy peut vous procurer des composteurs de jardin ou lombri-composteurs d'appartement à prix préférentiel (+ d'info sur www.grandannecy.fr)

BRÛLER ses végétaux à l'air libre est INTERDIT !

Vous pouvez retrouver tous les conseils pratiques dans le guide « Mes déchets végétaux : Une ressource à valoriser à tout prix », au siège de l'agglo, dans les relais territoriaux, vos mairies ou téléchargeable sur le site du Grand Annecy.

École

Les inscriptions pour l'**année scolaire 2019/2020** sont en cours.
Vous avez jusqu'au 12 avril pour déposer votre dossier en Mairie.

Merci de prévoir :
- Votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de santé de votre enfant

et le dossier téléchargeable sur le site internet ou à retirer en mairie.

LA VIE ET L'ACTUALITÉS DE VOTRE VILLAGE

Vous souhaitez recevoir les informations municipales et associatives par mail ?
Inscrivez-vous en envoyant un mail à :
actu.navesparmelan@gmail.com

INFORMATIONS MUNICIPALES

Suisses et/ou Bi-Nationaux

Le canton de Genève verse annuellement aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain une indemnité liée au pourcentage de la masse salariale des employés sur le Canton de Genève résidant en France.

Il est donc important de vous faire connaître en mairie avant fin septembre 2019

SI vous êtes :

1. **frontalier,** titulaire d'un permis dit « G » **et nouvel habitant de la commune n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse à l'Office Cantonal de la Population et des Migrations qui délivre les permis G,**
2. **résident Suisse ou avec la double nationalité** (vous n'avez pas besoin d'un permis G), **venez vous faire recenser en mairie.**

Cette compensation reversée par le Département apporte un revenu supplémentaire à la commune très important.

Cette déclaration n'intervient d'aucune façon sur votre imposition en France.

Le Recensement pour les jeunes de 16 ans

Tous les jeunes français (filles et garçons) **doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile** (ou au consulat s'ils résident à l'étranger) **dans le mois de leur 16 ans.**

Présentez-vous en mairie **avec votre livret de famille, un justificatif de domicile et votre carte nationale d'identité** et la mairie vous remettra votre Attestation de Recensement. Celle-ci vous sera réclamée pour vous inscrire à n'importe quel examen.

Ce recensement facilitera votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si toutes les conditions légales sont réunies (www.defense.gouv.fr).

Quelques conseils pratiques Post-Recensement :

Votre convocation pour la Journée Défense interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans. Si vous ne portez par le même nom que vos parents, vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte aux lettres.

Enfin vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varces de tout changement d'adresse (tel 04.56.85.74.00) même si un suivi de courrier a été établi par les services postaux.

Carte nationale d'identité et Passeport

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports sont désormais traitées selon les mêmes modalités. L'enregistrement de vos empreintes digitales est obligatoire pour certifier le titre. Vous pouvez effectuer vos demandes de CNI et Passeport dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif, quel que soit votre lieu de résidence.

Localement, **celles d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Seynod, Cran-Gevrier, Épagny-Metz-Tessy, Fillière, Thônes et Faverges** sont concernées. Attention toutefois, le dépôt de votre dossier et le retrait de votre titre d'identité ou passeport doivent se faire dans la même mairie.

La commune de Fillière vous reçoit **sur rendez-vous.** Vous pouvez téléphoner au 04.50.2282.32 ou cliquer sur le lien rendezvousonline.fr et choisir le créneau horaire disponible qui vous convient.

Pour aller plus vite, pensez également à la pré-demande en ligne !

Elle vous permet de gagner ainsi du temps lors de votre passage en mairie.

Mode d'emploi

- Je créé mon compte ANTS
- Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport en ligne
- Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaire pour finaliser votre dossier en mairie

Je prends rendez-vous en mairie pour finaliser ma demande, muni de : ma pré-demande imprimée et le numéro de celle-ci, mes pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile …) nécessaires à la constitution de ma demande, mon timbre fiscal

La carte nationale d'identité est gratuite. Cependant, pour tout renouvellement, si vous ne présentez pas votre ancienne carte (perte ou vol) il sera nécessaire d'apporter 25€ en timbres fiscaux + une attestation de perte ou vol.

Tarif des Passeports

86€ pour un adulte (dès 18 ans) ou 42€ pour un enfant entre 15 et 17 ans ou 17€ pour un enfant de moins de 15 ans (**en timbres fiscaux**).

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français, très ancienne association, reconnue d'utilité publique, a pour mission de veiller à l'entretien et au fleurissement des tombes des soldats morts pour la France, tant sur le territoire national que dans les pays étrangers, et à la transmission du devoir de mémoire auprès des jeunes générations.
Son organisation : un bureau national à Paris, une délégation départementale, un comité cantonal et dans chaque commune, un délégué ; Tous bénévoles.

Le financement est assuré par les cotisations des adhérents, les dons, les subventions et la quête organisée chaque 1er novembre aux portes des cimetières.
L'argent récolté sert à l'entretien et au fleurissement des tombes et à l'organisation des sorties d'élèves sur les lieux de mémoire. Ces dernières années, nous avons conduit les CM1 et CM2 de Nâves à Izieux, au Vercors, à Morette et aux Glières.

Le délégué communal de Nâves, André Panisset, cesse son activité. Il est remplacé par Jean-Paul Sadaoui, adhérent au Souvenir Français de longue date et propriétaire des lieux « Au Clu ». Il veille à longueur d'année à l'entretien du monument et de sa plate-forme. Il prend une part active à la mise en place et au suivi de la cérémonie organisée chaque année au monument en mémoire du Capitaine Anjot et de ses compagnons. C'est lui qui a fabriqué le banc placé en face du monument et apprécié par les nombreux promeneurs.

Vous pouvez nous soutenir en adhérant à notre association, coût de la cotisation annuelle : 10 euros.

Dès maintenant vous pouvez vous adresser à Jean-Paul SADAOUI (tel 0450606272) ou à Michel CROSET, Président des Anciens Combattants (tel 0450606123) ou à André PANISSET, ancien délégué (tel 0450606066).

André PANISSET

CÉRÉMONIE DU CLU : 75ème Anniversaire

Comme chaque année, une cérémonie a été organisée au lieu-dit « Le Clu », là où sont tombés, le 27 mars 1944, le Capitaine Anjot, second chef du Maquis des Glières, et certains de ses compagnons, lors de l'exfiltration du plateau des Glières.

Lors de cette cérémonie qui commémore les combats des Glières, la stèle en mémoire du Capitaine Anjot est fleurie, en présence de nombreuses personnalités, des descendants, des familles de combattants et d'un piquet d'honneur du 27ème BCA.
Un grand merci à l'école de Nâves (enseignants et enfants) toujours présents lors de cette cérémonie. Cette année la chorale de Manigod a participé aussi à l'évènement.

INFORMATIONS DIVERSES

Remblai Communal

Le remblai communal, destiné uniquement aux déchets verts est ouvert :

du 23 mars au 14 décembre 2019,
tous les samedi de14h30 à 17h.

L'ensemble des déchets végétaux est broyé et mis à la disposition des habitants pour les jardins. N'hésitez pas à venir aux heures d'ouverture avec vos brouettes, sacs et autres contenants.

Chiens et Chats errants : Signalez-les !

Vous avez connaissance d'un animal errant ?

Contactez la SPA d'Annecy-Marlioz, qui gère la fourrière de l'ensemble des 34 communes du Grand Annecy. La SPA procédera à la capture et à la prise en charge de l'animal dans les 2 heures.

Contact : SPA Annecy-Marlioz-Route d'Albens-74270 Marlioz Téléphone unique : 04.50.77.82.40 (accueil tél tous les jours de 8h à 22h)

Les animaux blessés peuvent être amenés directement à la clinique vétérinaire de Saint Martin Bellevue.

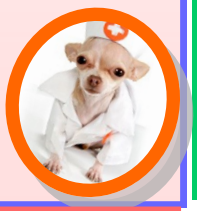

Rappel sur Les points de collecte des déchets
(Points d'Apport Volontaire = PAV)

Les collectes de déchets ménagers ont lieu désormais le matin ou l'après-midi selon les secteurs afin d'optimiser l'utilisation des véhicules de collecte. Attention : pendant les ramassages, les agents du Grand Annecy sont particulièrement exposés aux risques d'accidents de la route. Les comportements inadaptés de certains automobilistes impatients mettent leur vie en danger lors des dépassements.

Nous vous rappelons que les aires de collecte ne sont pas des parkings. Il est nécessaire de les laisser libres pour les usagers des PAV et les camions de ramassage.

Un peu de civisme et de bon sens éviteront les accidents.

Nous vous demandons aussi pour le confort et le respect de tous de ne rien laisser au pied des PAV ou sur les aires de ramassage. Si les PAV sont pleins allez déposer vos sacs dans ceux qui se trouvent plus loin, ne laissez pas vos sacs au sol cela évitera qu'ils soient déchiquetés par les chiens ou animaux errants.

Ce n'est pas la mission de l'agent communal de nettoyer parce que vous avez été négligents !

Merci de respecter ces aires de collectes de déchets, ce ne sont pas des déchetteries !

Repas des anciens 2019

Cette année le CCAS a convié les aînés de la commune à une journée « Magique ».

Une soixantaine de personnes a répondu à l'invitation.

La journée et le repas se sont déroulés dans une ambiance conviviale, animés par un magicien qui a retenu et captivé toutes les attentions.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour choyer nos anciens et à M. Clavel pour son animation musicale.

Le CCAS a organisé, pour la deuxième fois, début décembre 2018 une collecte au profit de l'antenne d'Annecy de la Croix Rouge Française.

Nous remercions les nombreux donateurs qui se sont mobilisés encore cette année pour apporter un peu de chaleur et de confort au plus démunis.

Bravo à Tous !!

Ouverture de la ludothèque de Nâves Parmelan!

Quand ?

Tous les derniers samedis du mois de 10h à 11h30.

26/01 – 23/02 – 30/03 – 27/04 – 25/05 – 29/06

Où ?

À la salle des Associations (à côté de la bibliothèque).

Pour qui ?

les 8 ans et plus !

Pour les premières séances pas de prêt de jeux, « juste » pour jouer sur place.

Contributeurs : Antoine Bernardé, Cécile Charles, Olivier Ferry, Annick Marmey, Sophie Pédrali et l'équipe de la bibliothèque

"Retrouvez toutes nos informations sur le site amis-naves.fr"

L'agenda des ADN

Lundi 15 avril et mardi 16 avril de 14 h à 15h30 : Façonnage de bijoux en argile pour les enfants :
6 – 8 ans : 10h à 11h30 lundi et mardi
9 ans et plus : 14h à 15h30 lundi et mardi
Salle des associations. *(Annick Marmey – Voir Rubrique des ADN)*

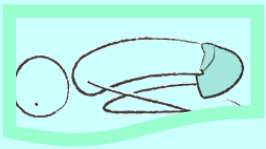

Mardi 16 avril – 19h00 à 20h30 : Stage de Yoga du dos – Salle polyvalente (*Magali Bollard - ADN*)

Mardi 23 avril – 19h00 à 20h30 : Stage de Yoga des Saisons – Salle polyvalente (*Magali Bollard - ADN*)

Jeudi 25 avril – 19h00 à 20h30 : Stage de Yoga du dos – Salle polyvalente (*Magali Bollard - ADN*)

Samedi 4 mai – 9h00 à 11h00 : Stage de QI-GONG – Salle polyvalente (*Marie Poix-Daude - ADN*)

Samedi 8 juin – 9h00 à 11h00 : Stage de QI-GONG – Salle polyvalente (*Marie Poix-Daude - ADN*)

Samedi 22 juin – A partir de 19h00 : Fête de la Saint-Jean – Skate-Park (repli à la salle polyvalente en cas de pluie (Rubrique *ADN*)
15h30 - 17h30 : Représentations théâtre enfant et collégien (salle polyvalente)
18h00 : Démonstration Zumba puis Chorale enfant (Skate-Park)

LES STAGES

Modelage d'argile : Prochains stages avec les Amis de Nâves pendant les vacances scolaires de Pâques.

Dates : Voir rubrique agenda du Nâves Infos
Infos et inscriptions : Annick Marmey - amarmey@yahoo.fr - 06 50 24 70 86
https://amarmey.wixsite.com/creargile/en-association

Activité Qi-GONG :

Le QI-GONG est un art énergétique chinois. Il aide chacun à entretenir sa santé et sa vitalité. Venez découvrir cette pratique avec Marie-Poix-Daude. Elle vous propose une séance par mois. L'idéal est de venir tous les mois mais vous pouvez aussi vous inscrire ponctuellement pour une seule séance, selon votre envie et votre disponibilité.

Dates : Voir rubrique agenda du Nâves Infos
Inscriptions auprès de Marie Poix-Daude : 06 64 13 32 96 – marielotus@gmx.fr
OU via les Amis de Nâves : e-mail : contact@amis-naves.fr

Stages de Yoga adultes :

Après une journée de travail ou d'activités intenses, les Amis de Nâves vous proposent deux stages de yoga en soirée, chaque semaine des vacances scolaires de Pâques.
"Yoga des Saisons" et "Yoga du dos " : Deux cours pour des besoins différents et complémentaires ! Ouverts à tous.
Dates : Voir rubrique agenda du Nâves Infos
Toutes les infos dans les 2 flyers ci-joints.
Pour vos questions et les inscriptions : contact@amis-naves.fr

Activités régulières :

Vous trouverez le planning des activités régulières avec toutes les informations, les fiches d'inscription et le règlement intérieur sur notre site : www.amis-naves.fr, à nous remettre dans la boîte aux lettres des ADN à la mairie.
Des questions ? contact@amis- naves.fr

LA FETE DE LA SAINT-JEAN : A NOTER DANS VOS AGENDAS !!

Cet air de printemps nous fait penser à la Saint Jean, qui aura lieu le SAMEDI 22 JUIN à Nâves-Parmelan au Skate-Park !

Au programme : Démonstrations de différentes activités des ADN suivies d'une soirée festive et dansante autour du traditionnel feu de la Saint-Jean.

Appel à bénévoles : Nous avons besoin de mains... et de bras !
Seriez-vous partants pour nous donner un coup de main pour les préparatifs ou les rangements ?
Si oui n'hésitez pas à nous faire signe par retour de mail et nous prendrons contact avec vous !
Et dans tous les cas réservez bien la date avec famille et amis !
Bien cordialement à toutes et tous,
Les membres du CA Amis de Nâves
Plus d'informations à venir sur le site internet : www.amis-naves.fr

Bibliothèque / Activités

Des nouvelles de votre bibliothèque :
Toujours de nombreuses animations et la poursuite d'une « grainothèque » !

La bibliothèque, située sous la Mairie, vous accueille les :
Jeudi de 16H30 à 18H30
Samedi de 9H30 à 12H00

LIVR'EVASION 2019 c'est parti
Prix littéraire Jeunesse dans le Pays de la Fillière (14ième édition) et le CDI de Groisy

Tu as entre 9 et 11 ans ?
Rends-toi à la Bibliothèque de Mars à Mai

Découvre 5 romans, 5 auteurs, lis ces 5 livres faciles, sympas, fantastiques, policiers, ou drôles
Retrouve-toi à la bibliothèque avec les autres jurés pour échanger tes idées sur ces livres, donner ton avis
Elis le meilleur roman de la sélection !
Participe à la grande fête de clôture de Livr'Evasion le **Mercredi 05 Juin à Groisy**
Rencontre un auteur bien vivant, pose-lui toutes les questions qui te démangent et participe à la séance de dédicace

Ça t'intéresse ? Va vite à la bibliothèque – déjà 12 inscriptions !!!

PRIX ROSINE PERRIER - DEMARRAGE AVRIL 2019
Vous empruntez un livre parmi une sélection de 12 romans sélectionnés. Puis, vous remplissez un bulletin de vote dans l'urne et c'est tout. Pas d'obligation de lire tous les romans, vous êtes libre, suivant votre rythme ou votre envie. Vous avez le temps jusqu'en début septembre

GRAINOTHÈQUE (à la Bibliothèque) Deuxième année !!!

Graines reproductibles, non hybrides

Vous trouverez quelques graines (légumes ou fleurs) pour un pot, un balcon, un jardin….

Le partage est une manière économique, libre et solidaire de faire (re)découvrir les trésors de la nature à tous (grands et petits)

A DECOUVRIR DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE !!!!!

MARINE NATIONALE

MINISTERE DES ARMEES
COMMUNIQUE DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PERMANENCE DE LA MARINE NATIONALE

La Marine Nationale propose en 2019 environ 3500 postes dans divers domaines d'application tels que :

La maintenance navale et aéronautique : mécanicien, électrotechnicien
Les Opérations : navigateur, responsable des systèmes informatiques et de télécommunications …
Le soutien : cuisinier, secrétaire, Ressources Humaines, comptable…
La protection : pompier, fusilier marin…

Tous les métiers sont accessibles aux jeunes gens âgés de 17 à moins de 30 ans, tous niveaux : sans diplôme à BAC et +.

Vous avez la possibilité de rencontrer la Marine Nationale à l'occasion de notre permanence mensuelle chaque 1er mercredi du mois de 9h30 à 12h00 à la mission locale de Cluses et de 13h30 à 15h00 au château de Sonnaz, 2 rue Michaud (à côté de l'office du tourisme) à Thonon les bains, et le 3ème mercredi du mois de 10h00 à 16h00 au CIRFA Terre 1 rue de l'intendance à Annecy.

Sur RENDEZ VOUS au 04.76.76.22.30

Avril

ven 12	21H	Sibel (VO)
sam 13	18H30	Sibel (VO)
	20H30	Nos vies formidables
dim 14	18H	Nos vies formidables
lun 15	20H30	Nos vies formidables
mar 16	20H30	Sibel (VO)
mer 17	14H	Paddy la petite souris
	20H	Bêtes blondes
ven 19	20H30	Invasion Los Angeles (VO)
sam 20	18H30	Bêtes Blondes
	21H	Nos vies formidables
lun 22	20H30	Bêtes Blondes
mer 24	18H	Dumbo
ven 26	21H	Ma vie avec John F. Donovan (VO)
sam 27	18H30	Dumbo
	21H	Ma vie avec John F. Donovan (VF)
dim 28	18H	Dumbo
lun 29	20H30	Ma vie avec John F. Donovan (VO)
mar 30	20H30	Dumbo

Carte d'adhésion : 6 € valable 1 an
La place :
- **plein tarif : 5,50 €**
- **adhérents et moins de 14 ans : 4 €**
- **surcoût séances 3D : 1 €**

Et toujours notre page Facebook. Des informations, des jeux, des places gratuites à gagner... Alors likez !

Mars

jeu 21	20H	La veillée
sam 23	18H30	The raft (VO)
	21H	Grâce à Dieu
dim 24	18H	Grâce à Dieu
	20H30	The raft (VO)
lun 25	20H30	Grâce à Dieu
mar 26	20H30	The raft (VO)
mer 27	20H	Main basse sur l'énergie
ven 29	21H	Retour de Flamme (VO)
sam 30	18H30	L'homme à la moto (VO)
	21H	Le mystère Henri Pick
dim 31	18H	Le mystère Henri Pick
	20H30	L'ange (VO)

Avril

lun 1	20H30	Le mystère Henri Pick
mar 2	20H30	Mon Père (VO)
mer 3	20H	Femmes du chaos Vénézuélien (VO)
ven 5	21H	L'homme à la moto (VO)
sam 6	18H30	Exfiltrés
	21H	La Chute de l'Empire américain
dim 7	18H	La Chute de l'Empire américain
	20H30	Exfiltrés
lun 8	18H30	Exfiltrés
lun 8	20H30	Frères de Sang (VO)
mar 9	20H30	La Chute de l'Empire américain
mer 10	20H	Ces liens invisibles

CinéMa Le Parnal

PROGRAMME du 21 mars au 30 avril

Ciné rencontre avec des réalisateurs.trices
- **Mercredi 20 mars 20H** : *Les yeux de la parole* de et avec David Daurier
- **Jeudi 21 mars 20H** : *La veillée* de et avec Jonathan Musset
- **Mercredi 10 avril 20H** : *Ces liens invisibles* de et avec Marine Bilet

Ciné débat en partenariat avec Attac74
- **Mercredi 27 mars 20H** : *Main basse sur l'énergie* de Gilles Balbastre

Ciné rencontre avec Francesco Giai Via directeur artistique du festival italien d'Annecy et en partenariat avec le département
- **Lundi 8 avril 20H30** : *Frères de Sang* de Damiano D'Innocenzo, Fabio D'Innocenzo

Ciné Psycho avec Claudia Rouvillers autour des addictions
- **Samedi 13 avril 20H30** : *Nos vies formidables* de Fabienne Godet

Soirée à la découverte d'Henri Michaux, en résonance avec l'exposition de Phil'Arts, présentée par Sarah Maurette, responsable de l'Arteppes l'espace d'art contemporain du Mikado.
- **Mercredi 17 avril 20H** : *Bêtes blondes* de Maxime Matray, Alexia Walther

Ciné décodage dans le cadre de Rembobine par Jean Duchêne
- **Vendredi 19 avril 20H30** : *Invasion Los Angeles* de John Carpenter

INFORMATIONS DIVERSES
LE GRAND ANNECY et VOUS

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Permanences de la Conseillère sociale du service de l'eau potable dans les relais territoriaux du Grand Annecy

SES MISSIONS :

- Vous renseigner sur les économies d'eau
- Echanger sur des difficultés de paiement de vos factures
- Mettre en place un échéancier de paiement sur vos factures d'eau faisant l'objet d'un contentieux

IMPORTANT : Pour le paiement des factures d'eau semestrielles, vous devez vous adresser directement à la Trésorerie municipale, 10 rue des Marquisats à Annecy (Tél : 04 50 45 87 44)

Permanences de 9h à 12h sans rendez-vous

- **1er mardi du mois à Alby-sur-Chéran, 363 allée du collège**
- **2ème mardi du mois Saint-Jorioz,** 225 route de Sales
- **3ème mardi du mois à Fillière,** 300, rue des Fleuries, Thorens-Glières

Accueil sur rendez-vous au siège du Grand Annecy,
46 avenue des Iles à Annecy
Tél : 04 50 63 48 45

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Relais territoriaux du Grand Annecy

Pour répondre à une demande de proximité, les relais territoriaux du Grand Annecy assurent les missions :

- d'accueil et d'information aux usagers sur toutes les compétences du Grand Annecy, et la mise à disposition de documents comme le kit «nouveaux arrivants»
- de déconcentration des services du Grand Annecy : gestion des transports scolaires, valorisation des déchets, service de l'eau : gestion des abonnements (ouvertures et résiliations) et paiement des factures de résiliation
- d'accueil des services du Grand Annecy pour la mise en œuvre de leurs actions

L'accueil du public est assuré par les référents territoriaux :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h
- les après-midis (sauf mercredis) : sur rendez-vous

Alby-sur-Chéran
363 route du Collège
Tél. 04 50 68 11 99

Fillière
300 rue des fleuries,
Thorens Glières
Tél. 04 50 22 43 80

Saint-Jorioz
225 route de Sales
Tél. 04 50 68 54 43

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Votre logement et l'eau

Propriétaire ou locataire, facilitez-vous la vie !

En cas d'arrivée ou de départ dans un logement, ou tout simplement en cas d'urgence, contactez la Direction de l'Eau Potable. Elle vous apportera des réponses concrètes et rapides.

Travaux et branchements

INTERVENTIONS TECHNIQUES :

Par téléphone : **04 50 33 89 33**
Ou par courriel : **eau@grandannecy.fr**

J'emménage

Depuis l'origine, la Direction de l'Eau Potable a individualisé le comptage (habitat collectif ou individuel). A l'arrivée dans votre appartement ou votre maison individuelle, contactez-la pour vous inscrire :

Par téléphone au **04 50 33 89 30**
Sur le site internet : **www.grandannecy.fr** / rubrique Direction de l'Eau Potable / espace abonnés
Par courriel : **abonnement.eau@grandannecy.fr**
Ou en vous présentant à l'accueil de la Direction de l'Eau Potable
46 Avenue des Iles - 74000 ANNECY
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Vous éviterez ainsi certains désagréments :
• Devoir payer la consommation des prédécesseurs
• Subir une coupure d'eau liée à l'absence de nouveau contrat

Informations à fournir :
Les coordonnées du propriétaire et de l'ancien locataire ou du gestionnaire du local, votre numéro de compteur.

Délai :
Votre contrat prend effet immédiatement après l'enregistrement de votre inscription.

Je déménage

Contactez la Direction de l'Eau Potable avant votre départ :

Par téléphone au **04 50 33 89 30**
Sur le site internet : **www.grandannecy.fr** / rubrique Direction de l'Eau Potable / espace abonnés
Ou en vous présentant à l'accueil de la Direction de l'Eau Potable
46 Avenue des Iles - 74000 ANNECY
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Que faire en cas d'urgence ?

✓ Mon alimentation d'eau est perturbée (baisse de pression, manque d'eau...) ou fuite au niveau de mon branchement ou de mon compteur :

Je contacte la Direction de l'Eau Potable

• En journée : **04 50 33 89 39**
• Avant 8h00 et après 17h00, les week-end et jours feriés : **04 50 33 89 89**

✓ Je constate une fuite sur l'un de mes appareils domestiques (chasse d'eau, groupe sécurité cumulus, robinet…).

Je contacte mon plombier

son numéro ..... (à compléter)

INFORMATIONS DIVERSES
LE GRAND ANNECY et VOUS

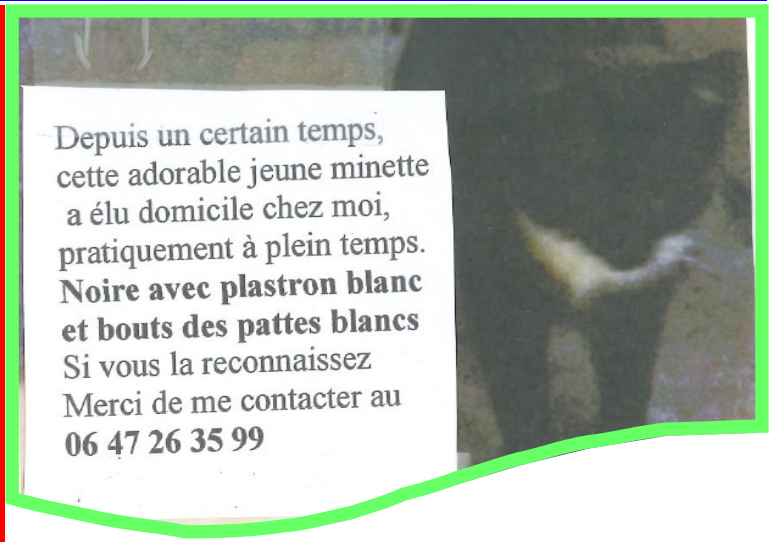

L'Etablissement Français du Sang a besoin de vous !!

Il est urgent de donner dès maintenant !

Rdv sur le site d'Epagny-Metz-Tessy tous les jours pour un don. Tel 04.50.66.60.60
Lundi de 8h à 19h
Mardi, Mercredi, Vendredi de 8h à 13h
Jeudi de 14h à 19h - Samedi de 8h à 12h

Don du Sang